

Réglementation conchylicole

Réforme des certificats de navigation en conchyliculture

L'arrêté du 27 mai 2011 modifie l'accès aux métiers embarqués à bord des navires conchylicoles à compter du 1er janvier 2012.

De nouveaux certificats

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite des Moteurs des Navires Conchylicoles (CACMNC) est abrogé et remplacé par quatre nouveaux certificats de formation professionnelle maritime pour les navires armés en cultures marines. Ces différents titres ont une vocation strictement conchylicole.

Deux de ces certificats concernent des fonctions de matelot, les deux autres, des fonctions de patrons.

Titres	Fonctions exercées	Formations donnant des équivalences
Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines Niveau 1	Matelot à bord des navires armés en cultures marines	-
Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines Niveau 2	Conduite des navires de charge armés en cultures marines effectuant une navigation de jour en eaux abritées, de longueur inférieure à 24 m, de puissance motrice inférieure à 250 kW, et dont la décision d'appareillage est sous la responsabilité du chef d'exploitation	CAP Cultures Marines
Certificat de patron de navires aux cultures marines Niveau 1	Patron à bord des navires armés en cultures marines de longueur inférieure à : - 24 m pour les navires de charges - 12 m pour les dragues	BEP Cultures Marines CACMNC
Certificat de patron de navires aux cultures marines Niveau 2	Patron à bord des navires armés en cultures marines de longueur inférieure à 24 m	-

La terminologie de « patron » désigne une fonction liée à la marche du navire, et ne désigne donc pas celle de chef d'entreprise.

Les formations

Quatre formations conduisent aux différents titres. Elles sont complémentaires, et elles doivent être validées pour passer au niveau suivant.

Titres	Caractéristiques de la formation
Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines Niveau 1	Formation de 16 heures avec deux modules : Sécurité - Survie (4h) et Formation au niveau médical 1 (12h)
Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines Niveau 2	Formation de 26 heures avec quatre modules : Sécurité - Survie (6h), Navigation (8h), Moteurs - Hydraulique (5h) et Manoeuvre - Conduite des moteurs (7h)
Certificat de patron de navires aux cultures marines Niveau 1	Formation de 106 heures avec cinq modules : Navigation (30h), Construction - Sécurité - Stabilité (12h), Navigation pratique(16h), Moteurs - Hydraulique (40h) et Réglementation (8h)
Certificat de patron de navires aux cultures marines Niveau 2	Formation de 120 heures avec 6 modules : Navigation (42h), Stage simulateur Radar (16h), CRO Certificat Restreint d'Opérateur (32h), Rapport de mer (6h), Sécurité (4h) et Stabilité (20h)

Une formation complète jusqu'au Certificat de patron de navires aux cultures marines – Niveau 2 comporte donc 268 heures pour un nouveau salarié.

Jusqu'au 30 juin 2012, des équivalences sont prévues pour les professionnels (chef d'entreprises ou salarié) exerçant une fonction de matelot depuis plus de 3 ans ou une fonction de patron depuis plus de 5 ans (s'adresser aux Délégations à la Mer et au Littoral des Sables d'Olonne, de Noirmoutier ou de Saint-Nazaire).

Les titulaires de CAP-CM, BEP-CM ou Bac CM obtiennent également des équivalences depuis la session de juin 2011. Enfin, tout titulaire d'un CACMNC obtient le Certificat de patron de navires aux cultures marines – Niveau 1.

D'après l'arrêté du 27 mai 2011 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime pour des fonctions sur les navires armés en cultures marines, disponible au CRC